

Image not found or type unknown



Héritiers avertis d'une donation

Par **sabatier pascal**, le **09/12/2018** à **20:09**

Ma mère a trois sœurs. Une vient de mourir, veuve, sans enfants. Une de ses nièces s'est occupée d'elle en fin de vie et de ses obsèques en nous disant qu'elle faisait le nécessaire auprès du notaire. Si cette nièce a obtenu une donation ou un testament en sa faveur, est ce que le notaire avertira ma mère et ses sœurs ou la succession se fera sans elles ?

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !